



PROGRAMME ANNUEL  
DE PREVENTION  
DES RISQUES PROFESSIONNELS  
2008

Sommaire :

<b>I. BILAN DU PROGRAMME 2007</b> .....	<b>3</b>
LES REALISATIONS DU PROGRAMME 2007 : .....	3
LES NON-REALISATIONS DU PROGRAMME 2007 : .....	5
<b>II. LES ACTIONS RELATIVES A L'ANALYSE DES RISQUES</b> .....	<b>7</b>
II.1 ANALYSE ET EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. ....	7
<b>III. LES ACTIONS RELATIVES AU DISPOSITIF DE PREVENTION POUR 2008.</b> .....	<b>8</b>
III.1. LE RESEAU DES « PREVENTEURS » INRAP.....	8
III.2 LA COORDINATION DE LA MEDECINE DE PREVENTION INRAP. ....	9
III.3. LA COORDINATION ET LE SUIVI DE L'ENTRETIEN ET DE LA MAINTENANCE DES IMPLANTATIONS TERRITORIALES .....	10
<b>IV. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE MANAGEMENT DE LA PREVENTION.</b> .....	<b>10</b>
IV.1. INSTRUCTION GENERALE DE PREVENTION POUR L'ETABLISSEMENT. ....	10
IV.2. LES FORMATIONS AU MANAGEMENT DE LA PREVENTION A DESTINATION DE LA LIGNE HIERARCHIQUE : ..	11
IV.3. MISE EN PLACE DE DELEGATIONS DE POUVOIR EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE POUR LA LIGNE HIERARCHIQUE : .....	12
IV.4. MISE EN PLACE DU REPORTING SECURITE AU NIVEAU DES DIRECTIONS INTERREGIONALES.....	12
<b>V. ACTIONS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES T.M.S.</b> .....	<b>13</b>
<b>VI. ACTIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE</b> .....	<b>13</b>
<b>VII. LES ACTIONS DE FORMATION DU DOMAINE DE LA PREVENTION POUR 2008.</b> .....	<b>13</b>
VII.1. LES STAGES INSTITUTIONNELS.....	14
VII.2. LES STAGES PARTICULIERS : .....	14

## I. BILAN DU PROGRAMME 2007

### Les réalisations du programme 2007 :

- En termes d'analyse des risques professionnels :
  - Pour la démarche d'analyse et d'évaluation des risques professionnels :  
Concernant l'analyse et l'évaluation des risques professionnels les travaux d'élaboration d'une méthode pour l'établissement du document unique ont été achevés.
  - Pour l'analyse *a posteriori* des risques :  
Sur ce versant de l'analyse des risques, notamment en matière d'analyse des accidents de services, l'examen et l'exploitation des résultats dans le cadre des Comités d'hygiène et de sécurité spéciaux a commencé. Le nombre d'analyses et leur qualité restent toutefois perfectibles.

Par ailleurs, pour l'examen *in situ* des conditions de travail, des programmes de visites de postes de travail par les délégations de Comités d'hygiène et de sécurité spéciaux ont été déployés. Les objectifs quantitatifs initiaux n'ont pas pu être atteints du fait, notamment, de l'interruption de la mandature durant plusieurs mois en 2007.

- Concernant le dispositif de prévention :
  - Pour le réseau des préventeurs INRAP :  
Le remplacement du Conseiller sécurité prévention démissionnaire de Rhône Alpes Auvergne a été réalisé.

L'enrichissement des compétences des Conseillers sécurité prévention par, entre autres, des actions de formations à la prévention des risques chimiques et incendie a été également engagé.

- En matière de médecine préventive :  
Même si elle n'a pu être que temporaire sur l'exercice 2007 (de mai à septembre inclus), la mise en place du médecin coordinateur a été assurée. Par ailleurs, à la demande de l'intéressé, la quotité de temps dévolue à cette mission a été réduite à 2,5 jours par semaine.

La mise en place de nouveaux services de médecine de prévention en Champagne Ardennes et en Alsace a été assurée. De plus, la prospection sur d'autres services de santé au travail a pu aboutir pour le Limousin où un service a aussi été mis en place. Ce service prend également en charge la surveillance des agents de Poitou Charente.

- En termes d'actions de formation relevant du domaine prévention :  
D'une façon générale les objectifs de formation, fixés par le programme de prévention 2007 en la matière, ont été corrigés pour les mettre en adéquation avec le budget dévolu au programme de formation 2007. Les informations relatives au niveau d'exécution de ces actions sont calculées sur la base du programme de formation 2007.

- Pour les stages institutionnels :

- Sécurité des chantiers archéologiques :

La refonte du stage par les Conseillers sécurité prévention a été achevée à l'automne 2007. L'essentiel des formations 2007 a donc été assuré sur la base de l'ancienne version.

Les stages ont permis de dépasser de 35% les objectifs du plan de formation en la matière. Il faut noter que sans l'enregistrement de 70 désistements l'objectif du programme de prévention 2007 (supérieur au programme de formation) aurait été également dépassé.

- Sensibilisation au dispositif de prévention :

Cette action n'a été réalisée qu'à 45 %. Il faut noter qu'étant organisée en fin d'année et ayant malheureusement enregistré de nombreux désistements, en raison de l'actualité sociale du moment (mouvements sociaux dans les transports en communs), la reprogrammation en 2007 d'une session de rattrapage n'a pas été possible.

- Pour les stages particuliers :

- Formation des Sauveteurs secouristes du travail (SST) :

Cette action a été réalisée et les objectifs du plan de formation dépassés de 8 %.

- Recyclage des SST :

Sur le plan du nombre des départs en formation, cette action a été réalisée à 66 %. La notification en cours d'année à l'organisme formateur du marché public pour cette action de formation et le nombre de désistements expliquent ce retard. Le nombre de sessions a, quant à lui, été dépassé.

- Formation préparatoire à l'obtention du Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des engins (CACES) pour conducteurs débutants :

Cette action a été réalisée à 77 % pour les mêmes raisons de notification de marché public.

- Formation à la prévention des pathologies mécaniques (PPM) :

Cette action a été réalisée à 61 %.

- Formation de formateur PPM :

Cette action a été réalisée à 67 %.

- Formation incendie – mise en œuvre des moyens d'extinction :

Du fait de la notification en cours d'année du marché public formation cette action n'a pu être réalisée qu'à 33 %.

- Formation au risque chimique :

Pour les mêmes raisons cette action n'a été réalisée qu'à 39 %.

• Actions relatives à la préparation des dossiers d'opérations :

Le renouvellement du contrat DICT.fr et l'achat des crédits nécessaires au fonctionnement ont été réalisés.

• Mise en place des Comités d'hygiène et de sécurité spéciaux :

La formation de tous les nouveaux membres de l'instance a été assurée.

• Actions relatives à l'outillage :

Le test des prototypes de truelles ergonomiques a été lancé dans l'interrégion Centre Ile de France. Le retour des questionnaires d'évaluation par les testeurs reste à organiser.

- Actions en faveur de la mécanisation des opérations :

L'étude de la Direction scientifique et technique sur le recensement des moyens mécaniques utilisés sur les chantiers a été faite. L'élaboration des modes opératoires et procédés d'exécutions afférents est en cours.

Par ailleurs le séminaire de la Direction scientifique et technique autour de la mécanisation a été organisé en décembre.

- Lutte contre le tabac :

L'instruction de Direction générale classant l'ensemble des locaux INRAP en locaux-non fumeurs a été mise en vigueur.

- Actions de prévention des chutes de plain-pied :

Le second test de cheminements de chantiers métalliques pour piétons a été réalisé en interrégion Grand Est Nord sur une opération de fouille. Le chantier a fait l'objet d'une visite de délégation de Comité d'hygiène et de sécurité central. Un rapport de retour d'expérience reste attendu.

- Actions relatives aux Equipements de protection individuelle

Le dépouillement de l'enquête EPI et la formalisation de ses résultats ont été réalisés dans le cadre d'un groupe de travail du Comité d'hygiène et de sécurité central.

#### Les non-réalisations du programme 2007 :

- En termes d'analyse des risques :

- Pour la démarche d'analyse et d'évaluation des risques professionnels :

La méthode initialement retenue dans le cadre des travaux du Comité d'hygiène et de sécurité central ayant été remise en question par le rapport d'inspection hygiène et sécurité, le test sur l'unité de travail « diagnostic en milieu rural » n'a pas été lancé ni l'assistance externe sur la conduite de ce projet.

La mise en place temporaire (5 mois) du médecin coordinateur dans le cadre d'une quotité de temps hebdomadaire ramenée à 50 % (2,5 jours par semaine) n'a pas permis d'organiser la synthèse des diverses études menées par les médecins de prévention en région.

- Concernant le dispositif de prévention :

- Pour le réseau des préventeurs INRAP :

En raison de la remise en question de la méthode d'établissement du Document unique d'évaluation des risques professionnels la formation, en la matière, prévue pour les Conseillers sécurité prévention n'a pas été réalisée.

La réflexion « métier » sur la fonction Conseillers sécurité prévention n'a pas été réalisée.

- En matière de médecine préventive :

Le poste de médecin coordinateur ayant fait l'objet d'une vacance plus longue que prévue toutes les actions n'ont pu être assurées.

Les principales sont :

- synthèse des études réalisées par des différents médecins de prévention,
- proposition d'une trame type pour la fiche des risques professionnels,
- proposition d'une trame type pour le rapport annuel d'activité,
- réunion de coordination des médecins de prévention.

- En termes d'actions de formation relevant du domaine prévention :

- Pour les stages institutionnels :

- Sécurité des opérateurs sur les chantiers :

L'élaboration du module à destination des intervenants sur chantier archéologique n'ayant pas de mission d'encadrement n'a pu être réalisée.

- Pour les stages particuliers :

- Formation préparatoire au renouvellement des CACES pour les conducteurs confirmés :

Cette action n'a pu être réalisée du fait de la notification en cours d'exercice du marché public et du retard pris dans le recensement de la population intéressée.

- Formation au risque routier :

Cette action n'a pas été réalisée pour les mêmes raisons liées à la notification du marché public correspondant.

- Actions relatives à la préparation des dossiers d'opérations :

La refonte de l'instruction sur l'élaboration des documents support de prévention pour les opérations n'a pas été effectuée.

- Mise en place des Comités d'hygiène et de sécurité spéciaux :

La formation des membres issus de l'ancienne mandature n'a pas été effectuée. Le principe de structurer une formation différente de la formation initiale est maintenu.

- Etude sur l'impact de l'organisation du travail sur la santé des agents.

Le groupe de travail correspondant du Comité d'hygiène et de sécurité central a entamé la réflexion mais a dû s'interrompre du fait notamment de l'indisponibilité de la Direction scientifique et technique ainsi que de l'absence de médecin coordinateur.

- Lutte contre le tabac :

L'étude sur les diverses possibilités d'accompagner les agents désirant arrêter de fumer n'a pas été initiée au niveau national. Les actions ponctuelles ont été réalisées localement par les médecins de prévention.

- Actions relatives aux Equipement de protection individuelle

Le lancement d'un test relatif à la dotation individuelle de protections auditives moulées en Méditerranée et en Rhône Alpes Auvergne ont été différés.

## II. LES ACTIONS RELATIVES A L'ANALYSE DES RISQUES

### II. 1 ANALYSE ET EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.

La reprise de la démarche d'évaluation des risques et d'élaboration du Document unique d'évaluation des risques (DUER) est la priorité des projets prévention de l'établissement pour 2008.

Les principes de la nouvelle approche reposent sur la production d'un DUER par unité géographique de travail. Il faut entendre par unité géographique de travail chaque implantation territoriale et chaque chantier archéologique.

La création de deux trames types pour les deux catégories de DUER est nécessaire.

Pour le cas particulier des opérations archéologiques la responsabilité de l'établissement du DUER reviendra au binôme Adjoint scientifique et technique et Responsable d'opération.

Pour les implantations territoriales, cette responsabilité incombera aux Directeurs interrégionaux :

- pour les directions interrégionales,
- pour les centres archéologiques (sous réserves de possibles évolutions de l'organisation) avec la collaboration des gestionnaires de centres.

Pour le siège la responsabilité de l'établissement du DUER reviendra à la Direction générale en liaison avec le Chef du Service des affaires générales et immobilières (SAGI).

Les responsables de la mise en place la démarche d'évaluation des risques et de l'établissement du DUER correspondant feront appel autant que de besoin à l'expertise prévention des ACMO et des médecins de prévention localement compétents.

L'ensemble des DUER fera l'objet dans chaque Direction interrégionale, par les ACMO, d'une revue et d'une analyse dans le but d'en dégager, le cas échéant, l'émergence de risques nouveaux méritant un traitement national transverse et/ou une adaptation des mesures de prévention pour les risques dont la maîtrise s'avère insuffisante.

Pour accompagner le déploiement de la démarche, une formation à destination des responsables d'établissement des DUER est nécessaire. Un cahier des charges particulier pour cette formation sera établi pour permettre au pôle formation d'engager cette action. Cette formation intéressera les Directeurs, les Adjoints scientifiques et techniques, les Responsables d'opérations. Elle portera sur les objectifs et les principes de mise en œuvre du DUER et sa durée devrait ne pas dépasser 1 journée.

En termes d'analyse des risques dès l'automne 2008 les Directeurs interrégionaux devront établir un pré-bilan annuel d'évolution des risques professionnels local sur lequel ils fonderont un pré-programme de prévention des risques 2009. L'ensemble de ces documents sera compilé et analysé au siège pour établir le rapport national

d'évolution des risques professionnels. Le programme national de prévention des risques fixera les orientations stratégiques et les actions transverses dont le déploiement sera intégré aux programmes locaux en compléments des actions purement locales.

Actions 2008 programmées :

- Finalisation de la trame de DUER pour les implantations territoriales (prévision plan de charge : 10 jours/hommes ; échéance attendue : fin mars 2008).
- Finalisation de la trame de DUER pour les opérations (prévision plan de charge : 25 jours/hommes ; échéance attendue : mi avril 2008).
- Production d'une instruction DUER (échéance attendue fin mai 2008)
- Mise en place des formations DUER (1 jour/agent) sur une interrégion test pour déploiement de la méthode en juin.
- octobre 2008 production des pré-rapports d'évolution des risques professionnels locaux.
- décembre 2008 diffusion du rapport d'évolution des risques professionnels national aux directions interrégionales.

### III. LES ACTIONS RELATIVES AU DISPOSITIF DE PREVENTION POUR 2008.

#### III.1. LE RESEAU DES « PREVENTEURS » INRAP.

Conformément aux préconisations du rapport d'inspection d'hygiène et de sécurité, dans l'exercice de leur mission, les ACMO bénéficieront d'un rattachement hiérarchique exclusif auprès du chef de service de la circonscription dont ils relèvent. Ainsi les positionnements à partir de 2008 seront :

- pour l'ACMO national (Ingénieur sécurité prévention) et l'ACMO local du siège rattachement hiérarchique à la direction générale,
- pour les ACMO interrégionaux (Conseillers sécurité prévention) rattachement hiérarchique au directeur interrégional.

Le processus de remplacement des Conseillers sécurité prévention de Méditerranée et de Grand est Nord respectivement démissionnaires et appelé à d'autres fonctions sera engagé pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2008. Le remplacement du Conseiller sécurité prévention de Centre Ile de France pour cause de départ à la retraite sera engagé pour l'été 2008.

La procédure de sélection, de désignation et de formation des ACMO locaux (un ACMO par centre archéologique) sera initiée au 2<sup>nd</sup> trimestre 2008 à l'issue de l'achèvement de l'établissement des fiches missions correspondantes. La quotité de temps dévolue à cette mission sera fonction du niveau d'activité de chaque centre archéologique.

Conformément à la circulaire 1871 du 24 janvier 1996 prise en application du décret du 28 mai 82, afin de leur permettre d'exercer en toute indépendance leur expertise prévention, les différents ACMO de l'établissement seront positionnés dans leurs Comité d'hygiène et de sécurité respectifs comme membres de droit ayant uniquement voix consultative.

La conséquence de cette mesure est la reconstitution de la représentation de l'administration au Comité d'hygiène et de sécurité central et la désignation d'un nouveau secrétaire pour l'instance. Dès février 2008 le secrétariat est confié à la Responsable des relations sociales.

Actions 2008 programmées :

- 1<sup>er</sup> trimestre 2008 recrutement des CSP de GEN et de MED
- 3<sup>ème</sup> trimestre 2008 recrutement du CSP de CIF
- 2<sup>nd</sup> trimestre 2008 engagement de la sélection des ACMO locaux et organisation de leur formation initiale (40 ACMO).
- 1<sup>er</sup> trimestre 2008 modification de la représentation de l'administration au CHS central.

### III.2 LA COORDINATION DE LA MEDECINE DE PREVENTION INRAP.

Le remplacement du médecin coordinateur démissionnaire sera engagé dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2008 sur la base d'un retour à la quotité de temps initialement prévue pour l'INRAP (3 jours par semaine).

La finalisation de la campagne de renouvellement de conventions et la consolidation du réseau de médecins de prévention sera la première priorité du médecin coordinateur en 2008.

La collecte des rapports annuels d'activité 2007 et des études menées localement par les divers médecins de prévention sera engagée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 pour présentation d'un rapport national au 2<sup>nd</sup> trimestre 2008.

Le médecin coordinateur collectera ensuite les diverses fiches des risques professionnels et/ou les fiches d'établissement.

Une réunion des différents médecins de prévention est envisagée au 2<sup>nd</sup> semestre 2008.

Au 1<sup>er</sup> trimestre la procédure de renouvellement du marché public, actuellement conclu, avec l'AFMP (employeur du médecin coordinateur) devra être relancée.

Le médecin coordinateur privilégiera 3 axes d'études particuliers :

- la prévention des troubles musculo-squelettiques (cf. V),
- la prévention du risque biologique,
- la prévention contre les nuisances sonores.

Pour le risque biologique il développera les procédures de prévention et les conduites à tenir face au risque. A ce titre il enrichira le volet risque biologique du stage sécurité des opérations archéologiques. Par ailleurs il assurera la formation des formateurs internes sur ce volet afin de leur permettre de déployer plus efficacement les informations en la matière.

Pour le risque nuisances sonores le médecin coordinateur, consolidera et/ou proposera via les médecins de prévention les actions de métrologie aux postes de travail afin de compléter l'appréciation de l'exposition des agents.

Actions 2008 engagées :

- 1<sup>er</sup> trimestre 2008 mise en place du médecin coordinateur,
- 2<sup>nd</sup> semestre 2008 organisation d'une réunion des médecins de prévention,
- 1<sup>er</sup> trimestre 2008 achèvement du renouvellement des conventions et consolidation du réseau (nombre de médecins cible 24).
- 2<sup>nd</sup> trimestre 2008 finalisation du rapport annuel national d'activité de la médecine préventive.
- 1<sup>er</sup> trimestre 2008 renouvellement du marché public de coordination médicale.

III.3. LA COORDINATION ET LE SUIVI DE L'ENTRETIEN ET DE LA MAINTENANCE DES IMPLANTATIONS TERRITORIALES

Le SAGI a en charge, entre autres, d'assurer le déploiement et le suivi de la politique immobilière de l'établissement. A ce titre il assure une animation fonctionnelle du réseau des correspondants locaux en charge du suivi de la maintenance des divers locaux. Afin de lui permettre de disposer d'un outil lui permettant de mieux accompagner ce suivi, un recueil technique sur les différentes vérifications techniques obligatoires propres aux bâtiments et à leurs équipements, ainsi que les modalités de leur réalisation (types d'organismes, périodicité) sera établi.

La connaissance du « parc immobilier » de l'établissement et des contrôles réglementaires obligatoires permettra au SAGI d'engager les procédures d'achats publics adaptés pour ces prestations ainsi que la mise à niveau des implantations territoriales en termes d'installations obligatoires (alarmes incendie pour les implantations d'au moins 50 personnes par exemple).

IV. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE MANAGEMENT DE LA PREVENTION.

IV.1. INSTRUCTION GENERALE DE PREVENTION POUR L'ETABLISSEMENT.

En 2008 la Direction générale de l'INRAP engage la mise en place d'un dispositif de management de la prévention qui s'articule autour de 12 domaines portés et pilotés à 3 niveaux distincts :

au niveau de la Direction générale :

- pour la détermination de la politique prévention de l'établissement,
- pour la détermination des niveaux de responsabilités en matière de sécurité,
- pour la détermination des objectifs annuels en matière de sécurité,
- pour la motivation et l'incitation prévention (valorisation et sanction).

au niveau de l'encadrement :

- pour l'accueil sécurité des opérateurs,
- pour la préparation des opérations et l'évaluation des risques,
- pour le contrôle des conditions de sécurité des activités,
- pour l'analyse des dysfonctionnements, incidents et accidents.

au niveau des fonctionnels de préventions :

- pour la veille réglementaire en matière de prévention et la détermination des règles et procédures de prévention afférentes,
- pour assurer l'organisation de la prévention,
- pour la détermination des actions de formation sécurité,
- pour les actions d'interface (facilitateur) entre les différents acteurs de prévention internes et externes.

Pour assurer la formalisation de cette orientation stratégique ainsi que la mise en place de ce dispositif de management de la prévention, au 2<sup>nd</sup> semestre la Direction générale produira une instruction générale de prévention pour l'établissement.

De ce document fondateur du dispositif découlera une déclaration d'engagement de Direction générale ainsi que l'arborescence des différentes instructions relevant du domaine de la prévention.

Seront reprises sans modification prévues en 2008 les instructions suivantes :

- Accidents de service et de trajet,
- Maladie professionnelle,
- Registre de signalement des dangers graves et imminents,
- Collèges Interentreprises de Sécurité de Santé et de Conditions de Travail,
- Phénomènes climatiques particuliers,
- Protocole sites pollués,
- Charte véhicule,
- Interdiction de fumer.

Seront modifiées en 2008 les instructions suivantes :

- Etablissement du document support de prévention,
- Registres d'hygiène et de sécurité,
- Dotation en Equipements de Protection Individuelle.

Seront créés en 2008 les instructions suivantes :

- Evaluations des risques,
- Accueil et formation sécurité,
- Les pollutions pyrotechniques et chimiques des engins de guerre,
- Travailleurs isolés.

Actions 2008 programmées :

- 2<sup>nd</sup> semestre 2008 production de l'instruction générale de prévention.
- 2<sup>nd</sup> trimestre production de l'instruction évaluation des risques et pollutions pyrotechniques et chimiques des engins de guerre,
- 3<sup>ème</sup> trimestre production de l'instruction travailleurs isolés.

IV.2. LES FORMATIONS AU MANAGEMENT DE LA PREVENTION A DESTINATION DE LA LIGNE HIERARCHIQUE :

La sensibilisation interne au dispositif de prévention des Directeurs interrégionaux, des Adjoints administrateurs, des Adjoints scientifiques et techniques et de leurs assistants a été utile mais doit être complétée.

Le développement d'une formation externe obligatoire autour du management de la prévention doit nécessairement être déployée en 2008 au bénéfice des Directeurs interrégionaux, Directeurs du siège, Adjoints administrateurs et Adjoints scientifiques et techniques.

La préparation du cahier des charges de cette formation commencera au 2<sup>nd</sup> trimestre 2008.

Par ailleurs, afin de compléter les connaissances techniques et pratiques de la prévention appliquées aux opérations archéologiques, l'encadrement participera obligatoirement en 2008 à un stage « sécurité des opérations archéologiques ».

Action 2008 programmée :

- 2<sup>nd</sup> semestre formation au management de la prévention pour la hiérarchie.
- 4<sup>ème</sup> trimestre 2008 organisation d'une journée de sensibilisation au dispositif de prévention
- Courant 2008 formation des DIR, AA, AST à la « sécurité des opérations archéologiques ».

#### IV.3. MISE EN PLACE DE DELEGATIONS DE POUVOIR EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE POUR LA LIGNE HIERARCHIQUE :

Accroître l'implication de la hiérarchie dans la prise en compte de la prévention nécessite une clarification de la chaîne hiérarchique et la définition du niveau de responsabilité de chacun en matière de sécurité.

A ce titre au 2<sup>nd</sup> semestre 2008 seront formalisées des délégations de pouvoir en matière d'hygiène et de sécurité accompagnées de fiche de poste pour toute la ligne hiérarchique.

Action 2008 programmée :

- 2<sup>nd</sup> semestre mise en place des délégations de pouvoirs en hygiène et sécurité.

#### IV.4. MISE EN PLACE DU REPORTING SECURITE AU NIVEAU DES DIRECTIONS INTERREGIONALES

A compter du 2<sup>nd</sup> trimestre 2008 un reporting mensuel sera demandé à chaque Directeur interrégional et transmis à la Direction générale.

Le reporting mensuel comporte des indicateurs sur :

- les accidents de service,
- les accidents de trajet,
- les maladies professionnelles,
- les maladies ordinaires,
- les graves maladies,
- les visites médicales auprès du médecin de prévention,
- les restrictions médicales,
- les visites sécurité des postes de travail,
- les DUER et les Documents supports de prévention (Plans de prévention et Plan particuliers de sécurité et de protection de la santé),

- les démarrages d'opérations,
- les mesures d'adaptation des postes de travail,
- les formations relevant du domaine de la prévention,
- les travaux du Comité d'hygiène et de sécurité spécial,
- le suivi des registres hygiène et sécurité,
- le suivi du registre spécial pour le signalement des dangers graves et imminents,
- les Collèges interentreprises de sécurité, de santé et de conditions de travail.

Un point sécurité sera présenté par chaque Directeur interrégional lors de sa réunion individuelle avec la Direction générale.

## V. ACTIONS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES T.M.S.

L'un des principaux maux dont peuvent être atteints les agents de l'établissement est la survenue d'une pathologie entrant dans la catégorie des troubles musculo-squelettiques (T.M.S.). Pour lutter contre le développement des T.M.S. l'INRAP a déjà engagé des actions qui se poursuivront en 2008 pour ensuite monter en puissance dès 2009.

La prévention des T.M.S. se fonde sur plusieurs axes complémentaires :

- l'accroissement de la mécanisation pour transférer vers la machine les contraintes supportées par les opérateurs,
- le perfectionnement de la gestuelle professionnelle par la formation,
- l'amélioration de l'outillage manuel.

Pour la préparation du « plan de prévention T.M.S. » le médecin coordinateur développera le recueil d'information par la mise en place d'un questionnaire. Par ailleurs il apportera sa contribution aux travaux du groupe de travail « impact de l'organisation du travail sur la santé des agents » (IOTSA).

Enfin il coordonnera une étude ergonomique de l'outillage avec le concours des IPRP ergonomes de certains services de santé au travail.

## VI. ACTIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Le dépouillement et l'exploitation de l'enquête sur les EPI lancée auprès des agents fin 2006 permet une évaluation de ces équipements. Le marché public des EPI arrivant à échéance en 2008 le retour d'expérience ainsi constitué sera pris en compte dans l'élaboration du cahier des charges du nouveau marché qui sera établi en impliquant la contribution du groupe de travail du Comité d'hygiène et de sécurité central. Le cahier des charges devra être établi pour le 2<sup>nd</sup> trimestre 2008.

Concernant l'usage des protections auditives moulées en Grand Est Nord le retour d'expérience est attendu pour mars 2008.

## VII. LES ACTIONS DE FORMATION DU DOMAINE DE LA PREVENTION POUR 2008.

Les actions de formation de l'INRAP s'inscrivent dans un programme pluriannuel dont seul l'exercice 2008 est abordé ci-après.

## VII.1. LES STAGES INSTITUTIONNELS.

### Sécurité des chantiers archéologiques :

La nouvelle formation sera dispensée prioritairement aux Responsables d'opérations non encore formés ainsi que ceux étant les plus anciennement formés.

Les spécialistes et les techniciens sans responsabilité d'opération peuvent bénéficier de cette formation. Néanmoins l'élaboration d'un module spécifique à leur destination ainsi que d'un module de recyclage pour les Responsables d'opération seront montés en 2008 par les Conseillers sécurité prévention.

Actions 2008 programmées :

- Elaboration du stage spécialistes et techniciens et préparation du module recyclage pour les RO/RS.
- Organisation de 15 stages de 3 jours pour permettre le départ global en formation de 150 agents.

## VII.2. LES STAGES PARTICULIERS :

### Formation de sauveteurs secouristes du travail :

L'établissement poursuit en 2008 le développement du réseau de sauveteurs secouristes du travail par de nouvelles formations initiales. La formation de nouveaux SST reste essentielle pour compenser l'érosion naturelle des effectifs en raison, notamment, des départs d'agents formés (CDD) et l'abandon de la « qualification » par certains autres.

Action 2008 programmée : 6 stages de 2 jours animés par des formateurs externes pour permettre le départ global en formation de 60 agents.

### Recyclage des sauveteurs secouristes du travail :

Parallèlement à la formation de nouveaux secouristes du travail, il est indispensable de maintenir au maximum les compétences du réseau actuel par l'intermédiaire du recyclage annuel. La primo formation étant, par commodité, concentrée sur 2 jours consécutifs les nouveaux secouristes doivent bénéficier d'un recyclage au bout de 6 mois.

Action 2008 programmée : 50 stages d'une journée animés par des formateurs externes pour permettre le départ global en formation de 500 agents.

### Formation préparatoire au CACES pour conducteurs débutants :

L'accompagnement de la poursuite du développement de la mécanisation de certaines tâches sur les opérations archéologiques implique une augmentation relative de la délivrance des autorisations de conduite. Les formations préparatoires au passage du test CACES sont donc reconduites en 2008.

Action 2008 programmée : 5 stages de 5 jours animés par un organisme extérieur pour permettre le départ global en formation de 30 agents.  
Remarque : les CACES pour les PEMP et ceux pour les chariots élévateurs de chantier étant très ponctuels ne sont pas décomptés dans ce programme.

Recyclage CACES pour conducteurs expérimentés :

La durée de validité du CACES pour la catégorie d'engins de chantiers manœuvrés par des agents de l'INRAP est de 10 ans. Les premières formations CACES sont arrivées au terme de cette échéance. L'INRAP lance en 2008 la campagne qui n'a pas pu être initiée en 2007. Pour mieux identifier la population intéressée par cette formation, un questionnaire sera diffusé aux agents concernés pour valider le principe du recyclage.

Action 2008 programmée : 6 stages de 3 jours animés par un organisme extérieur pour permettre le départ global en formation de 36 agents.

Formation à la Prévention des Pathologies Mécaniques :

La lutte contre l'augmentation des T.M.S. implique, entre autre, le développement de formations relatives aux gestes professionnels. Avec une augmentation, en 2007, du nombre de formateurs l'établissement pourra redéployer, en 2008, cet enseignement sur la prévention des pathologies mécaniques.

Action 2008 programmée : 18 stages de 2 jours animés par des 5 formateurs internes opérationnels pour permettre le départ global en formation de 180 agents.

Formation incendie :

L'INRAP a lancé en 2007 les formations aux techniques de mise en œuvre des moyens d'extinction. Ces formations sur la lutte incendie vont être développées en 2008. Par ailleurs la formation sur l'organisation de l'évacuation et les consignes afférentes initiée en 2007 vont se poursuivre. Une fois formés les agents en charges d'organiser les évacuations réaliseront les exercices nécessaires.

Actions 2007 programmées :

- 18 stages d'une demi-journée animée par des formateurs externes. Effectif total prévu pour cette formation 216 agents.
- Evacuation 2 stages de 4 jours animés par des formateurs externes. Effectifs total prévu 20 agents.

Formation au risque routier.

Indépendamment des éléments de sensibilisation au risque routier évoqués lors de la formation « sécurité des opérations archéologiques » une formation complémentaire sur les risques de la route mais aussi sur les règles de balisage en cas de détresse ou d'intervention sur ou en bordure de voie circulée devait être initiée en 2007 à destination des agents ayant un ordre de mission permanent pour la conduite des véhicules INRAP. La formation n'ayant pas pu être lancée en 2007 est reconduite pour 2008.

Action 2008 programmée : 10 stages d'une journée animés par des formateurs externes. Effectif total prévu pour cette formation 100 agents.